

Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon 2007/2009 - Approbation du projet de convention cadre et du projet des conventions thématiques «Culture pour la Ville» et «Sport et cohésion sociale»

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est le document d'action stratégique élaboré par les partenaires locaux, définissant le projet urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre des territoires prioritaires et leur environnement.

Le CUCS est le cadre de mise en œuvre d'un projet de développement humain, social et urbain en faveur de quartiers prioritaires reconnus en difficulté et des habitants qui y résident.

Le CUCS doit permettre d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et de favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants.

Le CUCS de Besançon 2007/2009 succède au Contrat de Ville 2000/2006.

Les enjeux du CUCS de Besançon pour 2007/2009 sont :

1. Le renforcement des réponses à apporter collectivement dans les domaines de l'éducation, de la prévention et de l'insertion, en s'appuyant notamment sur une approche plus partenariale permettant un meilleur agencement des politiques de droit commun.

2. Le développement du travail en réseau sur les quartiers prioritaires en vue de redéfinir des projets sociaux de territoire concrets et partagés.

3. Le renforcement du rôle des équipements de quartier de type centres sociaux, dans leurs fonctions d'animation globale et de coordination de l'action de développement humain et social sur leurs territoires d'intervention.

4. La poursuite des opérations de renouvellement urbain en étant attentif à la corrélation de toutes les diversités sociales dans les quartiers et à la participation des habitants.

5. Le renforcement de la cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération et de la ville pour éviter l'accentuation des inégalités entre les territoires.

La géographie prioritaire d'intervention

Quartier en priorité 1 : ZUS/ZFU de Planoise

Quartiers en priorité 2 : ZUS/ZRU des Clairs-Soleils, ZUS/ZRU d'Orchamps/Palente, ZUS Brulard, Montrapon, Fontaine Ecu

Quartiers en priorité 3 : Battant/Madeleine, Cité de l'Amitié.

Cette géographie prioritaire d'intervention est issue de négociations entre la Ville de Besançon et la Préfecture du Doubs. Elle s'inscrit dans la poursuite de la géographie prioritaire du précédent Contrat de Ville (hors la Cité Viotte) en y intégrant le quartier de Battant/Madeleine.

Le principe d'action du CUCS de Besançon

Le CUCS vise une meilleure intégration des territoires prioritaires dans le fonctionnement de la Ville (et de l'Agglomération) dans lesquels il se trouve en agissant sur des thèmes d'interventions particuliers par l'articulation des politiques publiques de droit commun et la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Les thèmes d'interventions retenus pour le CUCS de Besançon sont :

- * l'habitat et le cadre de vie,
- * l'accès à l'emploi et le développement économique,
- * la réussite éducative et l'action socio-éducative,
- * la santé et l'accès aux soins,
- * la citoyenneté et la prévention de la délinquance,
- * l'égalité des chances, l'intégration et la lutte contre les discriminations,
- * l'accompagnement humain et social, la participation des habitants.

*** les partenaires du CUCS de Besançon**

Les partenaires pressentis pour signer le CUCS de Besançon 2007/2009 sont :

- * Ville de Besançon,
- * État,
- * Région de Franche-Comté,
- * Département du Doubs,
- * Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- * Caisse d'Allocations Familiales de Besançon,
- * Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté,
- * Office Public Municipal d'Habitation à Loyer Modéré - Grand Besançon Habitat,
- * Office Public Départemental d'Habitation à Loyer Modéré - Habitat 25,
- * Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon Logement,
- * Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte Grand Besançon - Immobilier d'Entreprise
- * Société Anonyme Néolia,

Ces partenaires souhaitent intervenir conjointement dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon.

Comité de Pilotage et de Programmation

Le pilotage du CUCS de Besançon est assuré par un Comité de Pilotage et de Programmation présidé par M. le Maire et M. le Préfet du Doubs.

Ce Comité de Pilotage et de programmation est constitué d'un groupe représentant l'ensemble de signataires du CUCS de Besançon.

Le cadre financier du CUCS de Besançon

La convention cadre détermine les apports financiers contractualisés prévisibles tant de la part de la Ville de Besançon que de ses partenaires potentiels.

Le principe d'action du CUCS de Besançon réside dans la mobilisation et la territorialisation à l'échelle des quartiers prioritaires de l'ensemble des politiques publiques qui concourent à la cohésion sociale et à l'intégration urbaine des quartiers prioritaires.

En conséquence, une large part de financement proviendra de lignes financières «de droit commun» dans le cadre de la mise en cohérence des politiques publiques concernées. Ces financements de «droit commun» répondent aux principes de l'annualité budgétaire et ne peuvent donc être contractualisés.

L'engagement financier des partenaires pour ces crédits non contractualisables se fera d'une part dans le respect de la libre administration de chacune des collectivités et structures engagées dans le CUCS de Besançon et d'autre part au regard des programmations annuelles de l'année N et/ou dans le cadre de conventions de partenariats (annuelles ou pluriannuelles) avec les porteurs de projets.

Les engagements financiers globaux de la Ville de Besançon au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon 2007/2009 sont calculés :

➤ en terme de crédits de fonctionnement, sur la base des engagements financiers annuels moyens des services de la Ville sur les années 2000 à 2006 dans le précédent Contrat de Ville,

➤ en terme de crédits d'investissement, sur l'engagement moyen des tranches annuelles d'investissement des services de la Ville sur les quartiers prioritaires, auquel s'ajoute une partie des investissements planifiés dans l'actuel Plan Pluriannuel d'Investissement, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain des Clairs-Soleils et de Planoise.

Cadre financier prévisionnel CUCS de Besançon 2007/2009

| Montants sur 2007/2009 | | Crédits spécifiques contractualisés CUCS | Crédit fléchés (Plan de Cohésion Sociale + Renouvellement Urbain) | Autres crédits fléchés non contractualisés | Crédits de droit commun non contractualisés |
|------------------------|---------|--|--|---|---|
| État | Fonct. | 1 287 186 € + Financement CLPS à déterminer | - 1 500 000 € (PRE de Besançon) - Pour MDE à déterminer en fonction du projet développé | 915 000 € (CLAS + CEL + Santé + Egalité des chances) | 3 900 000 € (toutes thématiques CUCS) |
| | Invest. | | 20 173 677 € (ANRU) | | |
| Ville | Fonct. | 1 645 920 € | | | 3 900 000 € (toutes thématiques CUCS) |
| | Invest. | | 21 000 000 € (PPI + tranches annuelles des services + enveloppe proximité DGST) | | |
| CRFC | Fonct. | A déterminer annuellement au vu de la programmation | | 75 000 € (5 emplois tremplins dédiés à associations de quartier) | A déterminer annuellement au vu de la programmation (accès à l'emploi/ qualification et formation professionnelle : tutorat, politique jeunesse) |
| | Invest. | | 3 000 000 € (PRU Planoise 2007/2012) | | |
| CG 25 | Fonct. | 342 000 € (FCS période 2007/2008) + éventuellement 171 000 € en 2009 si dispositif reconduit à l'identique par le CG | | 2 910 000 € (CLPS hors chantiers d'insertion et équipes éducateurs Battant) | A déterminer annuellement au vu de la programmation (insertion sociale : accès à l'emploi et insertion par l'économique, éducation, lutte contre l'illettrisme, accès à la santé et aux soins, politique jeunesse, sport/ loisirs/ culture) |
| | Invest. | 1 026 000 € (FRU période 2007/2008) + éventuellement 513 000 € en 2009 si dispositif reconduit à l'identique par le CG | | | Possibilité de solliciter le Contrat CITE pour des opérations d'aménagement des quartiers de la géographie prioritaire |

| Montants sur 2007/2009 | | Crédits spécifiques contractualisés CUCS | Crédit fléchés (Plan de Cohésion Sociale + Renouveau Urbain) | Autres crédits fléchés non contractualisés | Crédits de droit commun non contractualisés |
|------------------------|---------|---|--|---|--|
| CAGB | Fonct. | A déterminer annuellement au vu de la programmation | | | A déterminer annuellement au vu de la programmation (accès à l'emploi et développement économique, sport/loisirs/ culture) |
| | Invest. | | 1 140 000 € (PRU2006/2011) + 4 480 000 € (Plan de Cohésion Sociale 2006/2011) | A déterminer annuellement au vu de la programmation (aides à la pierre et qualité de service) | |
| CAF | Fonct. | A déterminer annuellement au vu de la programmation | | A déterminer annuellement au vu de la programmation | Soutien au fonctionnement général des 6 centres sociaux implantés dans les quartiers prioritaires (soit environ 365 000 €/an + les prestations de service ordinaire dont le montant est calculé en fonction de l'activité) |
| | Invest. | A déterminer annuellement au vu de la programmation | | | |
| CDC | Fonct. | Poursuite du SAP de Planoise et extension aux autres ZUS de Besançon (aide maximale envisageable de 92 250 € sur 3 ans dont 77 250 € maximum affectés au poste) | | | |
| | Invest. | A déterminer annuellement au vu de la programmation (sous forme de prêt) | A déterminer annuellement au vu de la programmation (sous forme de prêt : dispositif Pass' foncier et prêt foncier) + aide à la création de 2 EPN Clairs-Soleils et Orchamps/Palente (50 % de l'investissement HT) | | |

D'autres engagements financiers déjà actés par la Ville de Besançon sur certaines politiques sectorielles (la tranquillité publique, la réussite éducative, la vie des quartiers, etc.) sont intégrés au projet de convention.

Les engagements financiers de l'État portent sur une enveloppe annuelle d'un montant minimum de 429 062 € de crédits spécifiques d'intervention en fonctionnement (colonne 1) (- Ex Fonds Interministériels pour la Ville, hors FSE, hors emplois aidés et hors dispositifs du Plan de Cohésion Sociale - Equipe de Réussite Educative, Maison de l'Emploi, etc.) attribuée à la mise en oeuvre de projets s'inscrivant dans la programmation du CUCS de Besançon. Les projets soutenus seront ceux retenus par le Comité de Pilotage du CUCS de Besançon.

Cette enveloppe de crédits spécifiques d'intervention sera complétée par l'apport de moyens financiers supplémentaires provenant du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance prévu par l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 pour les plans départementaux de prévention et les Contrats Locaux de Sécurité (CLS) qui en découlent (colonne 1).

Les engagements financiers de l'État au titre de l'ANRU (colonne 2) sont ceux connus à ce jour (convention Clairs-Soleils et protocole Planoise). Le montant indiqué de 20 173 677€ pourra varier en fonction de la finalisation du projet de Planoise et/ou de l'engagement d'opérations de renouvellement urbain sur les quartiers d'Orchamps/Palente et/ou des Vareilles, dans le cadre d'une/d'opération(s) «ANRU isolée».

Sur le montant actuel de 20 173 677 €, 5 847 688 € sont postés sur des opérations en maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon.

Les engagements de l'Etat au titre du PRE et de la Maison de l'Emploi (colonne 2) ainsi que les autres crédits fléchés non contractualisés (colonne 3), restent assujettis à la mise en oeuvre d'un

programme d'actions engageant les dépenses correspondantes par les porteurs de projets. Les sommes indiquées dans le tableau sont donc les sommes maximales envisageables.

L'engagement financier de 75 000 € de la Région de Franche-Comté au titre des 5 emplois tremplin (colonne 3) est la somme maximum envisageable pour 5 ETP sur la période 2007/2009. L'engagement financier de 3 000 000 € de la Région de Franche-Comté sur le PRU de Planoise (colonne 2) est à lisser sur la période 2007/2012.

Les engagements financiers du Département du Doubs résultent de la mise en œuvre par cette collectivité de deux fonds spécifiques dédiés à la cohésion sociale et à la requalification urbaine. Les sommes indiquées dans le tableau (colonne 1) sont les montants maximums disponibles pour l'Agglomération de Besançon.

Les engagements financiers de la CAGB de 1 140 000 € sur le renouvellement urbain et de 4 480 000 € (colonne 2) sur la cohésion sociale sont issus du Programme Local de l'Habitat du Grand Besançon et sont à lisser sur la période 2006/2011.

L'engagement financier de 92 250 € de la CDC sur la création d'un service d'amorçage de projets est calculé sur la base d'un ETP et sur une période de 3 ans. Ce montant pourra varier en fonction de la solution retenue.

Les autres engagements financiers des partenaires et notamment de la CAF de Besançon seront déterminés par la nature et le montant des projets retenus au titre des programmations annuelles 2007, 2008 et 2009 du CUCS de Besançon.

La convention «Culture pour la Ville»

Contrairement à ce qui s'était passé pour la précédente génération des contrats de ville, les circulaires de cadrage des CUCS ne laissent que peu de place à la question de l'action culturelle comme outil du développement social urbain.

Pourtant cet outil s'est avéré très efficace comme le prouvent les résultats des expériences menées sur Besançon au cours du Contrat de Ville 2000/2006.

En conséquence, pour ne pas perdre le fruit de ce savoir-faire utile à la consolidation de la cohésion sociale sur les quartiers prioritaires, l'État et la Ville de Besançon ont souhaité reconduire et développer une convention thématique «Culture pour la Ville», annexée à la convention cadre du CUCS 2007/2009 de Besançon.

L'objet de cette convention thématique est d'apporter à travers la mobilisation des politiques publiques de droit commun et la mise en œuvre d'un Fonds d'Interventions Culturelles (FIC) un soutien aux projets culturels favorisant la participation et/ou l'expression des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon.

Le cadre financier de ce Fonds d'Interventions Culturelles est constitué par un apport de crédits de droit commun en provenance de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté et de la Direction de la Culture et du Patrimoine de la Ville de Besançon auxquels s'ajoutent des crédits contractualisés dans le cadre du CUCS de Besançon 2007/2009 en provenance de la Préfecture du Doubs et de la mission contrat de ville de la Ville de Besançon.

Cet ensemble de financements permet de dégager une somme globale annuelle prévisionnelle de 108 000 € qui sera affectée à la mise en œuvre de projets culturels entrant dans les champs de priorité du CUCS de Besançon.

Cette convention thématique pourra par la suite être soumise à l'approbation d'autres signataires du CUCS de Besançon.

La convention «Sport et cohésion sociale»

Dans le cadre d'une politique globale visant à la cohésion sociale urbaine et à l'intégration des populations et des territoires en difficulté, la politique sportive doit à la fois permettre de favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous, l'implication forte de l'activité sportive dans l'action éducative et l'insertion par le sport par le rapprochement du mouvement sportif et des publics éloignés.

L'activité sportive sous ses différentes formes participe et doit participer activement à cette mobilisation. Le sport est en effet tout à la fois :

- un domaine d'activités sociales totalement concerné par les contradictions de notre système social et notamment par l'exclusion, les discriminations, les conduites addictives, la violence et toutes formes de rejet,

- un outil, parfois pertinent, de résolution de problèmes en suscitant la mobilisation d'acteurs, en fabriquant des rencontres et des échanges, en offrant un cadre propice à l'action éducative, en assurant une promotion des individus et des territoires.

La politique sportive ne faisait pas l'objet d'une convention spécifique au cours de la période 2000/2006.

Pour autant des dossiers à dominante sportive, en nombre conséquent, ont intégré les programmations annuelles et les acteurs du monde sportif bisontin ont été régulièrement des porteurs de projets.

Le pilotage des programmes et le suivi des actions a généré une démarche partenariale impliquant notamment les services de l'État (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports) et les directions de la Ville (principalement Sports, Vie des quartiers, Jeunesse...).

Afin de conforter les actions déjà engagées à Besançon et dans les quartiers sensibles en faveur de l'éducation et de l'intégration par le sport et de dégager de nouvelles dynamiques sportives en faveur du développement urbain et de la cohésion sociale, l'État et la Ville de Besançon décident de s'engager par une convention «Sport et cohésion sociale» pour la période 2007/2009.

Cette convention s'intègre dans le contrat urbain de cohésion sociale de Besançon 2007/2009 au sein du volet «Réussite éducative».

Elle s'appuie sur le bilan/évaluation des programmes d'actions sportives de la période 2000/2006 et ses objectifs s'inscrivent dans les préconisations issues de ce bilan.

A partir du bilan et de l'évaluation des actions précédemment engagées, une réorientation des politiques publiques de droit commun sera opérée afin d'identifier des programmes visant à:

- 1/ conforter les dispositifs d'aide aux clubs de quartier (fonds d'aide au sport...), continuer à favoriser l'accès des publics aux activités (aide aux loisirs, tickets sport, Vital'été, Vital'sport...) et poursuivre le développement des animations de proximité dans les cités (réalisation d'équipements de proximité, «Place au sport», Street tour, tennis évolutif, ...),

- 2/ générer une mobilisation continue du mouvement sportif,

- 3/ favoriser l'expérimentation de nouvelles pratiques, de nouvelles formes d'apprentissage et de nouvelles formes d'intégration des publics,

4/ susciter l'implication des habitantes et des habitants dans la vie des quartiers et le mouvement sportif en général.

Le financement des différentes opérations inscrites dans les programmations annuelles du volet «Sport et cohésion sociale» du CUCS de Besançon sera d'abord recherché par une mobilisation et une réorientation des crédits de droit commun de l'État et de la Ville et par l'implication financière des autres signataires du présent volet et de tout autre partenaire mobilisable sur ces actions.

En complément des crédits spécifiques seront mobilisés pour le financement des actions retenues conjointement sur la base des montants indicatifs suivants :

50 000 € par an au titre de l'État et de 50 000 € par an au titre de la Ville de Besançon.

Cet engagement financier prévisionnel tiendra compte du principe de l'annualité budgétaire tant pour l'État que pour la Ville.

Cette convention thématique pourra par la suite être soumise à l'approbation d'autres signataires du CUCS de Besançon.

Durée de la convention du CUCS de Besançon et de les conventions thématiques «Culture pour la Ville» et «Sport et cohésion sociale»

La durée contractuelle des trois conventions est établie pour trois ans du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Elles feront l'objet d'une évaluation par les partenaires signataires.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les objectifs généraux et le cadre global du CUCS de Besançon 2007/2009 tels que décrits dans le projet de convention cadre et les annexes qui s'y rattachent,

- d'approuver le projet de partenariat entre l'État, la Ville de Besançon, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, l'Office Public Municipal d'Habitation à Loyer Modéré/Grand Besançon Habitat, l'Office Public Départemental d'Habitation à Loyer Modéré/Habitat 25, la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de Besançon Logement, la Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte Grand Besançon - Immobilier d'Entreprise, la Société Anonyme Néolia, tel que décrit dans le projet de convention cadre et les annexes qui s'y rattachent,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention cadre du CUCS de Besançon 2007/2009, ainsi que les conventions thématiques «Culture pour la Ville» et «Sport et cohésion sociale» qui s'y rattachent.

«M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Denis BAUD. Je partage totalement ce qu'il va vous dire.

M. Denis BAUD : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues c'est un moment politique important que la présentation de ce projet de convention cadre pour le futur contrat urbain de cohésion sociale. En effet, il va prendre la suite de ce qu'on appelait le contrat de ville qui se déployait sur 6 années. Cette fois on est dans une logique triennale puisque ce contrat va porter sur les années 2007 à 2009. Il s'agit bien entendu d'une politique d'ensemble sur les territoires urbains et leurs habitants, plus spécifiquement marqués par des difficultés de tout ordre et qui se cumulent.

On disait parfois du contrat de ville, et on pourrait le dire de ce contrat urbain, que c'est une usine à gaz, une boîte creuse. Je crois que bien au contraire c'est un outil qui est là pour dynamiser les politiques publiques, pour qu'on puisse agir de manière cohérente et concertée et investir sur les quartiers de la géographie prioritaire tant dans l'urbain que dans l'humain.

Investir tout d'abord dans l'urbain : vous savez qu'il y a des opérations de renouvellement urbain à Besançon au titre du PRU Clairs-Soleils, Planoise et puis qu'il y a d'autres interventions, parfois on oublie, mais qui sont en cours, qui ont déjà commencé sur le quartier de Palente/Orchamps, à Montrapon. Puis il y a d'autres quartiers où nous devons intervenir dans des délais brefs, je veux parler par exemple du quartier de Fontaine Ecu que nous souhaitons entièrement rénover en l'inscrivant dans un projet urbain qui inclura le site Weil.

Egalement la réhabilitation de logements existants, l'adaptation au vieillissement de leurs occupants, donc une rénovation urbaine qui sera complétée par un investissement aussi sur le développement économique des quartiers. En effet, il faut faire de ces territoires des espaces de création de richesses, c'est indispensable. Pour ce faire, nous continuerons à développer l'implantation d'activités sur la zone franche urbaine de Planoise, à étendre cette dynamique sur les quartiers en zone de redynamisation, Orchamps/Palente, Clairs-Soleils où il est prévu d'implanter un service d'amorçage de projets. Autres exemples : l'aménagement de l'ancien site SM2E qui se trouve en Zone Franche Urbaine et puis création de locaux d'activités sur le site en reconstruction, en rénovation du Tripode ou dans le quartier des Clairs-Soleils.

Il faut donc investir dans l'urbain mais aussi orienter l'action publique sur l'investissement humain, la création de richesses par l'intelligence, l'accès aux sports, aux loisirs, à la culture, à l'éducation, le droit à la tranquillité, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.

Investir donc dans l'éducation où nous allons poursuivre le contrat local d'accompagnement à la scolarité, ce qu'on appelle le CLAS, le contrat éducatif local, le CEL. Nous allons mettre en œuvre le PRE, programme de réussite éducative de Besançon, en direction des enfants de 3 ans à 11 ans scolarisés dans une trentaine d'établissements de la ville. Nous allons mettre en œuvre le réseau ambition réussite au collège Diderot à Planoise. 13 établissements d'enseignement sont là aussi concernés qui accueillent plus de 2 700 élèves mais l'accès aux savoirs de base et aux apprentissages scolaires ne saurait suffire. Dans le cadre d'une politique municipale, il faut apporter des activités de loisirs éducatives, culturelles, sportives, donc il faut un soutien fort à l'ensemble des activités développées par des structures d'animation sur les quartiers de la géographie prioritaire, qu'elles soient municipales ou associatives. A ce propos, je voudrais rappeler que ces structures ont un agrément Centre Social et c'est l'occasion de remercier ici la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon qui nous apporte une aide indispensable. Investir donc aussi dans l'accompagnement vers l'emploi : le contrat urbain de cohésion sociale doit prendre en compte d'une manière particulière cette question de l'accès à l'emploi. La méthode, c'est une mise en œuvre plus cohérente des différentes politiques publiques avec la réalisation à venir d'une maison de l'emploi sur le territoire de l'agglomération, créer du lien entre les questions de développement économique, la formation, le renouvellement de main-d'œuvre, l'accès à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés et puis la mise en œuvre de groupes de solidarité emploi de quartier qui auront pour mission de fixer un cadre, des objectifs. Et puis la mise en œuvre également systématique ou le plus souvent possible de la clause d'insertion que nous avons d'ores et déjà inscrite dans nos intentions avant que la loi ne le stipule, finalement la loi nous a donné raison.

Investir dans la santé et l'accès aux soins : en effet la situation de certaines familles sur les quartiers prioritaires est aujourd'hui telle qu'il est nécessaire de se réinterroger sur le sens de l'action municipale, ses objectifs, donc mise en œuvre de diagnostics de santé de quartier, ateliers santé ville dédiés à des thèmes qui s'imposent, l'hygiène, la sortie d'hospitalisation, la santé mentale, poursuivre également le décroisement du sanitaire et du social sur le territoire de la commune, réinterroger notamment l'État

sur les moyens mis en œuvre en matière de santé pour couvrir réellement les besoins de la population bisontine.

Investir dans la tranquillité publique : certains abordent ce thème uniquement sous l'angle sécuritaire, d'autres sont plus axés sur l'angle préventif, eh bien à Besançon nous sollicitons une intervention équilibrée qui couple ces deux aspects en restant vigilants à ce que la question de la répression n'intervienne qu'au moment où les actions ont atteint leurs limites. Il y a donc un volet citoyenneté/prévention de la délinquance qui reprend pleinement le contrat local de prévention et de sécurité qui est en train d'être lancé pour les 3 années qui viennent, qui a été élaboré à partir de réunions de concertation et qui va donner l'occasion d'ailleurs de créer en son sein une instance habitant, ce qui sera une nouveauté. Le dispositif d'intervention de la police municipale a été consolidé : moyens humains, moyens techniques, synergie avec la police nationale avec la signature d'une convention et vous savez qu'aujourd'hui un policier municipal est présent au centre départemental. Pour la Ville, il s'agit de remettre sur le terrain au plus près des habitants dans un rapport de proximité et de confiance des personnels qui agissent avec fermeté et bienveillance, qui rassurent, qui accueillent, aident et accompagnent. Donc des nouveaux moyens pour les missions d'îlotage de la police municipale, la mise en œuvre de correspondants de nuit, à partir du 2 juillet, la consolidation des équipes d'éducateurs de prévention, dans ce cadre une nouvelle équipe est d'ores et déjà sur le terrain sur l'ensemble Battant/Madeleine, et puis aussi pour la réinsertion des personnes des actions qui aident à la réinsertion des détenus, des actions de type chantiers éducatifs et qui aident aussi les jeunes en situation de désocialisation.

Investir donc aussi dans la jeunesse et la citoyenneté : la jeunesse n'est pas un danger mais une richesse. Cet aspect est d'ailleurs relevé très fortement dans le travail de prospective Besançon 2020, «la jeunesse c'est un pari». Le contrat urbain de cohésion sociale contribuera à soutenir toutes les actions qui permettront à la jeunesse bisontine de s'investir dans la vie publique, dans la vie associative, dans la solidarité, les activités sportives, culturelles, de loisirs. Il faudra donc une politique de confiance en cette jeunesse et pour ce faire, les moyens de la coordination jeunesse de la Ville de Besançon ont été renforcés. Un travail extrêmement important se met en place actuellement pour une mise en cohérence des actions jeunesse sur la ville. D'ailleurs si vous avez un peu de temps ce samedi 12 mai, place Granvelle de 12 heures à 19 heures il y aura la quatrième édition d'Alter Egaux qui illustre cette volonté.

Investir dans l'égalité des chances et lutter contre les discriminations parce que c'est là obéir au principe républicain. En effet le doute n'est plus permis, on le sait, le lieu où vous habitez agit comme un facteur discriminant quelle que soit votre origine réelle ou supposée. Il y a donc eu création au sein de la Ville d'une délégation spécifique égalité des chances et lutte contre les discriminations dont Rosine CHAVIN-SIMONOT a la responsabilité, un chargé de mission a été engagé et la Ville dispose aujourd'hui d'un plan municipal d'actions sur plusieurs années. Un des premiers axes a été la signature par la Ville et une centaine d'entreprises et partenaires, la CAGB, le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté, d'une charte de la diversité. Vous savez qu'on a quasiment un record national avec près de 100 entreprises présentes et puis il y aura dès demain salle Courbet justement un séminaire qui va rassembler ces entreprises pour donner du contenu, donner des preuves de cet engagement. Là aussi des moyens spécifiques sur cette mission ont été actés.

Plus globalement, les moyens de la mission contrat de ville également ont été renforcés avec une ligne budgétaire qui est à peu près à 200 000 € par an pour le soutien des actions des structures qu'elles soient municipales, associatives, grandes ou petites, qui agissent au plus près des habitants des quartiers.

Egalement liées à cette convention cadre, vous avez deux conventions thématiques spécifiques, l'une sur le sport comme un support à la cohésion sociale, 100 000 € Ville/État par an et également sur la culture, un peu plus de 100 000 € Ville/État là aussi par an et ce sont des sommes en progression.

Pour conclure, je voudrais dire en trois points que le contrat urbain de cohésion sociale c'est finalement une mise en réseau et qu'on ne peut pas séparer ce cadre des instruments nombreux qui sont déjà mis en place : le PLIE, la ZFU, Maison de l'emploi demain, PLH, PRE, contrat enfance jeunesse, CLPS, PLU, etc. etc.

Deuxièmement, le CUCS est une coproduction financière triannuelle qui, vous allez le voir, engage des sommes très importantes. Pour la Ville, c'est plus de 5 500 000 € sur les 3 années pour le fonctionnement, plus de 21 M€ d'investissement prévus dans le PPI avec les tranches annuelles également. L'État est bien entendu un partenaire principal, incontournable qui copilote le CUCS avec la Ville. Vous avez un tableau dans votre délibération, ce sont les sommes maximales envisagées. Il faudra donc que nous fassions preuve de vigilance sur ce dossier car nous avons pu être échaudés par, par exemple en ce qui concerne le programme de renouvellement urbain, le changement de règles du jeu en cours de partie si je puis dire et je vais vous donner un exemple sur les personnes à reloger après déconstruction. Aujourd'hui on nous a sorti un nouvel article qui oblige à reloger les personnes, 50 % des personnes, dans des logements qui ont moins de 5 ans, ce qui est un objectif quasiment impossible à atteindre. Et si on ne le fait pas, le financement plus qui était prévu pour obtenir des loyers accessibles, devra être compensé et bien entendu on fera appel à ce moment-là aux collectivités locales. Donc vigilance d'autant plus que la baisse prévue, annoncée des recettes fiscales globales, il faudra bien qu'elle se fasse au détriment de certaines politiques, il faudra voir au détriment desquelles. La Région apportera 3 M€ de 2007 à 2012 au titre du programme de renouvellement urbain de Planoise et puis 75 000 € au titre de 5 emplois tremplin qui seront mutualisables entre une vingtaine de petites associations de quartiers, le Département bien entendu à travers sa politique globale d'insertion des bénéficiaires du RMI, à travers sa politique de soutien aux structures d'insertion par l'activité économique, par la mise en œuvre de fonds de soutien financier spécifiques, un fonds de requalification urbaine avec une enveloppe annuelle de 511 000 € de crédits d'investissement attribués aux opérations de renouvellement urbain, un fonds de cohésion sociale, 171 000 € annuels pour les actions des associations qui oeuvrent au plus proche des habitants et il ne faut pas oublier d'ajouter à cela une enveloppe moyenne annuelle de 970 000 € au titre des actions du contrat local de prévention et de sécurité et 332 000 € pour le dispositif des correspondants de nuit. Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour faire simple, pour le PLH il est prévu 10 360 000 € de 2006 à 2011 dont 6 600 000 € seront réservés pour le CUCS à travers la rénovation urbaine pour le PRU, à travers les opérations hors PRU, les réhabilitations et les constructions de logements neufs. La Caisse d'Allocations Familiales intervient également, j'en ai parlé tout à l'heure, même si vous savez il y a une indécision sur le nouveau contrat enfance jeunesse, mais ça on s'en est déjà expliqué à plusieurs reprises. La Caisse des Dépôts et Consignations intervient également dans différents domaines, en particulier dans le domaine économique et puis les organismes bailleurs interviennent aussi à leur niveau.

Le CUCS enfin c'est une priorisation territoriale. Finalement la géographie prioritaire à Besançon c'est sensiblement le reflet de l'histoire de l'implantation du logement à loyer modéré sur la ville. Jusqu'à un passé très récent, la Ville de Besançon a été quasiment la seule commune de l'agglomération à construire du logement à loyer modéré et aujourd'hui près de 95 % du logement à loyer modéré de l'aire urbaine se situe sur le territoire de la Ville de Besançon. Trois niveaux d'intervention donc : ZUS, ZFU de Planoise, 60 % des dotations financières, c'est l'intervention de niveau 1, une intervention de niveau 2 : ZUS, ZRU des Clairs-Soleils, ZUS et ZRU Orchamps/Palente, une attention particulière pour le secteur des Orchamps, ZUS Brulard, Montrapon, Fontaine Ecu, 30 % des dotations financières et niveau 3 : Battant / Madeleine qui est un nouveau quartier prioritaire et la cité de l'Amitié qui recevront 10 % des dotations globales.

Un regret enfin pour terminer, c'est que la cité Viotte n'ait pas été retenue par l'État au titre du contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009 mais cela n'empêchera pas bien entendu la Ville d'être présente par son action de proximité auprès de l'Association De Vous à Nous que nous avons mise en réseau avec cette association plus grande qu'est l'ASEP et qui œuvre sur le quartier Chaprais / Cras. Voilà la présentation globale de ce contrat urbain de cohésion sociale qui est bien sûr un élément

indispensable, je dirai, au rétablissement de l'équilibre entre ces quartiers où je le répète, les souffrances, les difficultés se cumulent. Merci de votre attention.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, chers collègues, ce sujet pourrait être traité dans une optique purement locale mais M. BAUD d'emblée met discrètement l'enjeu sur les thèmes nationaux en laissant entendre qu'il n'y aurait pas peut-être de crédits alors que les législatives n'ont pas encore eu lieu, alors je ne sais pas qui ne donnera pas de crédits ? Je rappelle puisque vous venez sur un terrain national que dans les programmes qui récemment ont été arbitrés entre les électeurs, il y en a un qui, par une étude objective avait été présenté comme celui qui pouvait relancer l'économie et donc qui permettra d'apporter des ressources fiscales et c'est celui que les Français ont choisi et on peut supposer que les Français iront dans ce sens-là aux législatives, on s'y emploiera, donc vos inquiétudes de ce côté-là ne sont pas très justifiées.

Ensuite quand on parle de contrat urbain de cohésion sociale, et là aussi j'entends il y a ceux qui sont pour le tout répression et les autres qui ont une vision plus homogène. Là on est dans des réactions un peu simplistes, ça fait quand même des années qu'on n'en est plus là si on y a été et je voudrais rappeler que le contrat de cohésion sociale qu'on applique là c'est celui du Gouvernement qui termine son mandat dont Nicolas SARKOZY était membre. CUCS ce n'est pas contrat urbain de «carchérisation sélective», il y a aussi une dimension beaucoup plus large et quand on parle de répression, quand on parle de sanction, ce qui a été un des grands éléments de la campagne présidentielle et ce qui peut-être vous inquiète, c'est -je sais que ça en irrite qu'on parle de thèmes nationaux mais vous nous lancez là-dessus donc je suis désolé-...

M. LE MAIRE : Non ça n'irrite personne sauf que si vous en parlez, vous allez nous obliger à répondre.

M. Pascal BONNET : Vous répondrez et on répondra encore. Je voudrais simplement par souci de pédagogie, quand on a parlé de l'ordonnance de 1945 et en l'occurrence remise en question de ce qu'on appelle l'excuse atténuante de minorité chez les 16-18 ans, c'est donner des sanctions efficaces parce que la sanction est plus perçue, la sanction c'est aussi à visée éducative et la sanction c'est aussi donner une chance à la personne justiciable de s'en sortir dans de meilleures conditions avec aussi le souci de la victime. Donc il faudrait je crois sortir d'un certain simplisme qui laisserait supposer qu'il y aurait un tout répressif qui aurait été choisi par les Français, les choses sont beaucoup plus subtiles me semble-t-il.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste un mot pour, c'est le moment de le dire et de le faire, souligner la qualité de ce partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, une ville capitale régionale comme Besançon, la qualité de l'initiative puisque nous passons d'une époque à une autre, du contrat de ville au contrat de cohésion sociale, la qualité de l'initiative prise par le Gouvernement et Jean-Louis BORLOO depuis 3-4 ans avec ces événements phares qu'ont été le renouvellement de la politique de la ville, ces événements phares qu'ont été la création en 2003 de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, 550 quartiers pris à bras le corps on peut dire pour 38 milliards d'euros de travaux, l'engagement national pour le logement, la loi sur l'égalité des chances, le plan de réussite éducative et pour finir la création en 2005 du pendant, du symétrique de ce qu'était on peut dire pour l'immobilier l'ANRU, la création de l'Agence de Cohésion Sociale et de l'Égalité des Chances qui nous laisse donc présager une inflexion sur le volet humain comme cela a été pour le volet immobilier avec l'ANRU.

Ce plan, Denis BAUD l'a évoqué, qui se substitue au contrat de ville apporte trois choses intéressantes, d'abord un concept d'évaluation, on fait rentrer dans les politiques locales et de la Ville en particulier ce concept très important, simplification, contrat unique avec les associations et surtout contractualisation, pérennisation, contractualisation pluriannuelle de 3 ans, ce sont des éléments dont toutes les associations non seulement de Besançon mais de toutes les grandes villes françaises peuvent se réjouir.

Troisième observation, comme il s'agit d'un partenariat, eh bien évidemment il y a la place de l'acteur Ville qui n'est pas moindre et c'est là qu'on peut avoir un débat au Conseil Municipal sur la capacité d'initiative et de remplissage si je puis dire du cadre tracé par l'État. Moi je me féliciterais de la nouvelle géographie. J'avais recommandé qu'on élargisse la géographie du contrat de cohésion au Nord du boulevard ou du moins sur la ligne du boulevard, vous avez évoqué Fontaine Ecu, je crois avoir lu Orchamps/Palente, je m'en réjouis parce que ces quartiers me semblaient un petit peu «abandonnés». Ce que je déplorerai pour terminer, et ce sera ma critique sur l'apport de la Ville, c'est d'abord qu'il n'y a pas grande originalité. Il y a beaucoup de littérature, très belle littérature qui fouille dans les recoins tous les aspects, l'intimité des politiques sociales, d'insertion, de rééducation mais je ne pense pas qu'on puisse parler d'immense douleur comme on a pu l'évoquer tout de suite mais simplement de littérature et pas assez de «concrétude» si je puis m'exprimer ainsi. S'agissant de donner du travail aux jeunes, j'aimerais tout simplement qu'on nous fasse ressortir pour la zone ou pour le bassin de l'agglomération le nombre d'emplois qui sont offerts et qui ne sont pas satisfaits simplement et qu'on nous dise comment on peut tisser les fils, nouer les fils entre les emplois qui ne sont pas satisfaits on va dire dans le bassin de vie de Besançon et les jeunes qui recherchent. J'ai été étonné de ne pas trouver Monsieur le Maire dans vos propositions, à moins que j'aie mal lu mais il y avait quand même un beau pavé, des initiatives comme celles que beaucoup de villes ont mises en œuvre d'écoles de la deuxième chance. Alors peut-être que je l'ai mal vu ou pas lu mais il ne me semble pas avoir vu...

M. LE MAIRE : Il y a les collèges de la deuxième chance.

M. Jean ROSSELOT : Écoles de la deuxième chance, c'est justement un des apports importants que vous offre le Gouvernement actuellement, il faudrait que vous l'utilisiez. Je demande que vous l'utilisiez parce que c'est quelque chose de très intéressant cette école de la deuxième chance qui a une vocation sociale très poussée. Il s'agit de récupérer des jeunes qui à 17, 20, 23 ans n'ont ni BAC ni autres diplômes, qu'on reprend en main et qui peuvent être réinsérés dans des circuits éducatifs classiques mais aussi dans des filières professionnelles. Donc je ne l'ai pas vu, et je pense que c'est un peu dommage. Il me semble qu'il y a un progrès important à faire dans le sens du concret des données notamment en matière d'emploi, il faut avoir des formules originales comme celle que je viens de citer, là vous faites bouger les lignes, je m'en réjouis mais je pense que la Ville peut faire plus, épanouir plus nos chances de réussite sociale dans le cadre fixé par cette très performante politique gouvernementale.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas vraiment le cœur à polémiquer, on est habitué à ce type de discours. Simplement pour l'ANRU dont vous parlez beaucoup...

M. Jean ROSSELOT : Je ne parle pas de l'ANRU.

M. LE MAIRE : Non mais les opérations de rénovation urbaine, je vais vous donner un seul exemple des engagements du Gouvernement : nous avons signé des contrats avec le Gouvernement pour avoir des subventions et aujourd'hui d'une façon tout à fait subreptice, on a glissé de nouvelles clauses, à savoir qu'il faut qu'il y ait plus de 50 % des personnes qui soient relogées dans des logements de moins de 5 ans, ce qui, quand vous connaissez l'état du parc HLM dans les villes, n'est pas possible. Et si vous ne le pouvez pas, les subventions tombent et ça personne n'en a parlé. Ce Gouvernement, je suis désolé de vous le dire très calmement, je ne me fâcherai pas ce soir, est un habitué du fait, on signe et après on revient sur sa parole, enfin pas totalement car il faut permettre éventuellement aux amis de toujours d'en rajouter une couche. Simplement on sait qu'actuellement avec cette nouvelle disposition nous allons perdre des subventions.

Deuxièmement, mon cher Jean ROSSELOT, vous n'y êtes pas pour grand-chose pour les limites avec Orchamps/Palente car cela était déjà dans le premier contrat de ville. Ce que je regrette par contre, c'est que nous n'ayons pu faire intégrer le quartier Viotte et Paulette en dira peut-être un mot.

Pour le reste, mon cher Pascal BONNET, je ne vais pas refaire de la politique, «il faut remettre la France au travail, il faut relancer l'économie», je suis très heureux que ça ait commencé. En allant au Fouquet's, effectivement M. SARKOZY a relancé l'économie c'est vrai et on a fait aussi travailler des marins anglais et puis Johnny va nous ramener un peu d'argent ! Je pense simplement que toutes celles et tous ceux qui se lèvent tôt le matin et qui gagnent le SMIC ou à peine le SMIC vont particulièrement apprécier cela. Et je suis quand même inquiet et c'est pour cela que je l'ai dit le soir des élections, il y a eu un vote démocratique, les Françaises et les Français ont choisi clairement, sans ambiguïté, mais j'appelle à la plus grande vigilance parce que quelle sera demain l'indépendance de ceux qui nous gouvernent par rapport à des groupes industriels dont on utilise les bateaux et les Falcon 900EX ou par rapport à un groupe, parce que je ne sais pas si vous le savez, mais le Fouquet's qui est le plus beau palace de France 5 étoiles, je n'y suis jamais allé, d'ailleurs je suis sûr que même toi Jean tu n'y es jamais allé ni Pascal BONNET.

M. Jean ROSSELOT : Si, j'y vais toutes les semaines !

M. LE MAIRE : Tu y vas toutes les semaines ? En tout cas pas moi, mais je ne pense pas que tu y ailles. Vous savez qui sont les patrons du Fouquet's ? C'est le groupe Lucien BARRIERE et vous savez qui est le groupe Lucien BARRIERE ? C'est le groupe Casino et vous savez qui donne les autorisations pour la création de casinos, c'est le Ministère de l'Intérieur. Alors, et j'arrêterai là car je ne veux vraiment pas lancer la polémique, je pense que nous devons être vigilants parce que cet État-là moi il ne me plaira pas. Je veux bien me lever tôt le matin mais je crois qu'il y a des moments il faut avoir un minimum de pudeur et il ne faut pas se croire tout permis et j'ai l'impression que maintenant parce que certains ont été élus, ils se croient tout permis. J'appelle à la plus grande vigilance et j'espère que cette vigilance s'exercera dans les semaines à venir car il ne faut pas quand même offenser les gens qui gagnent le SMIC et qui se lèvent chaque matin pour aller bosser. Je n'en dirai pas plus mais je tenais à dire cela de façon précise parce que quelquefois trop c'est trop !

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, je ne peux pas laisser passer cela. Vous auriez dû au contraire souligner que Nicolas SARKOZY, tout au cours de sa campagne, a tenu un langage de vérité (réactions), ne vous en déplaise, et dès lors qu'il a tenu un langage de vérité je me satisfais assez de voir qu'une fois élu il reste lui-même (rires) et qu'il ne...

M. LE MAIRE : Il était l'ami des milliardaires, il reste l'ami des milliardaires.

M. Loïc LABORIE : Je vous demande de me laisser finir, il faut arrêter l'hypocrisie parce que je pense que le carnet d'adresses de Ségolène ROYAL est au moins aussi bien étoffé que celui de Nicolas SARKOZY.

M. LE MAIRE : Ça c'est vous qui le dites !

M. Loïc LABORIE : Et faire des procès d'intention sur ce qui pourrait se passer, c'est une méthode lamentable et très sincèrement je n'en peux plus de ce discours-là, vous n'avez plus que ça comme argument. J'espère qu'il va nous faire une présidence à la Clinton, c'est-à-dire complètement décomplexée, dépoussiérée et c'est peut-être bien cela qui vous manque c'est le dépoussiérage, je suis désolé.

M. LE MAIRE : Il va surtout la faire à la Bush !

M. Loïc LABORIE : Non à la Clinton, c'est là qu'il va vous avoir.

M. Jean ROSSELOT : Je trouve que vous y êtes allé vite et fort sur le Fouquet's mais vous savez...

M. LE MAIRE : C'est la vérité !

M. Jean ROSSELOT : On a connu des Ministres d'un Président François MITTERRAND qui se payaient des bottes à 12 000 F par paire et alors, bref des bottes à 12 000 F ou 2 500 € je n'en sais rien et en plus ces Ministres avaient certaines affinités qui coûtaient cher à l'État. Là ça n'a rien coûté du tout aux contribuables et puis peut-être qu'on assiste effectivement à un renversement, à une mutation des valeurs, sortir de cette espèce de pauvrisse où considérer que l'entrepreneur qui réussit a droit aussi à sa propre réussite. Vous savez, la cause de l'échec du parti socialiste c'est justement son retard d'une guerre, son inadaptation, Ségolène ROYAL a fait tout ce qu'elle a pu mais vous connaissez la fable de la tortue, etc. c'était trop tard mais elle a quand même dit aux entreprises enrichissez-vous, évidemment elles vont le faire, ça finira comme BOLLORÉ elle aussi elle sera invitée mais ça ne coûtera rien à l'État.

Ce que je voulais dire sur le contrat urbain, c'est que franchement quand on regarde les chiffres, on voit que l'État est franchement généreux. A la rubrique investissement on se rend compte que l'État engage dans ce contrat 30 M€, c'est-à-dire autant que la Ville et la Région confondues, je crois que vous devriez vous en féliciter et répéter tous les jours «je vous salue Jean-Louis BORLOO».

M. LE MAIRE : Je vais te dire Jean, quand Ségolène a dit aux entreprises enrichissez-vous, elle ne dit pas autre chose que ce que je dis ou que dit un de mes amis à savoir Dominique STRAUSS-KAHN, c'était déjà inscrit dans mon document de campagne en 2001, c'est que les entreprises doivent gagner de l'argent car lorsqu'elles gagnent de l'argent, elles investissent et elles créent de l'emploi. S'il vous plaît Monsieur ROSSELOT je ne vous ai pas interrompu ! Nous avons supprimé la part de la taxe sur les salaires de la taxe professionnelle pour aider les entreprises. Les entreprises ne sont pas mes adversaires, nous devons au contraire les aider...

M. Jean ROSSELOT : Dont acte !

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas dont acte ! Je le fais tous les jours. Cet après-midi encore je devais assister à l'inauguration de PhotLine Technologies. Les entreprises doivent gagner de l'argent, simplement ce que j'ai voulu dénoncer c'est l'exhibitionnisme du nouveau Président de la République parce que je pense que le Général DE GAULLE nouvellement élu ne se serait pas permis cela. Voilà ce que je veux vous dire, surtout le 8 mai, parce que le 8 mai mon cher Jean ROSSELOT, c'est la signature à Berlin de la fin des hostilités d'une guerre qui a fait 50 millions de morts et il me semblait que la place du Président élu était là. J'étais au monument aux morts ce matin-là, je n'étais pas en exercice de Président, mais en tant que Maire. Mais on va arrêter là car chacun a des arguments, et qu'il ne faut pas dériver. Simplement je pense que ce nouveau Président est un peu trop sans complexe et il faut avoir un certain nombre de retenues dans la vie.

Mme Nicole WEINMAN : Merci Monsieur le Maire. Je suis très respectueuse de la démocratie et ça ne me dérange pas que M. SARKOZY décide de faire du bateau du moment que notre futur Président ne nous emmène pas en bateau. Je voudrais dire un mot sur le logement parce que j'ai la chance de participer avec d'autres à l'analyse des besoins sociaux du CCAS. On sait que les besoins sont énormes notamment en matière de logements sociaux puisqu'on en construit à peu près 90 quand il en faudrait 350, c'est pour donner un petit peu la mesure des carences. On a découvert effectivement cette nouvelle mesure du droit opposable au logement, et personnellement je suis pour une mesure comme celle-là. Ceci dit, c'est vrai le cadre de cette loi est encore on va dire abrupt puisque comme vous le disiez tout à l'heure on voit débarquer une commission qui rendra pénalisables à moyen terme les communes qui ne font pas assez de logements sociaux ou qui ne replacent pas les gens évacués pour des raisons de rénovation de leur logement ancien dans les 5 ans qui viennent. Mais ce qui me dérange au-delà de cette commission et de ce droit, c'est que dans toute cette campagne, quels que soient les candidats, on nous a expliqué que les Français en tant que citoyens, en tant qu'électeurs avaient des droits et des devoirs. Donc que l'on doive à chacun un logement, ça me semble honnête mais qu'on se sente non obligé de construire le minimum de logements sociaux qu'on a voté en tant qu'élu sous un mandat, je trouve cela quelque part odieux. Voilà, je voulais le dire.

Et pour conclure, dans ce dossier on parle de redéploiement des moyens sociaux. Je trouve qu'on n'insiste pas assez sur le caractère sanitaire notamment santé, accès aux soins pour l'Est de Besançon. Je sais que c'est récurrent, que je le dis très régulièrement mais je le redis encore : je pense que c'est plus dur d'avoir un infarctus quand on habite à Roche ou à Palente que quand on habite à Planoise. Ceci dit, on ne peut pas avoir que des avantages. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci ma chère Nicole, je suis tout à fait heureux de ce que vous venez de dire et je préfère même que ce soit vous qui l'avez dit, c'est mieux.

Mme Paulette GUINCHARD : Manifestement il y a des attitudes et des propos de certains, en particulier du Président, qui amènent un certain nombre d'élus en tout cas ici à se retrouver complètement décomplexés pour tenir des propos autour de l'argent. Je pense que ce qui va nous attendre dans les années à venir est vraiment quelque chose qui sera très dur, pour reprendre les propos de Mme WEINMAN, sur non seulement la cohésion sociale mais l'organisation de vie ensemble et de règles collectives que porte la République. Comme beaucoup ici, je pense que la croissance est essentielle et que le fait que les gens veuillent gagner de l'argent est tout à fait normal à partir du moment où le fonctionnement de l'État est un fonctionnement correct. Je voulais très simplement dire cela.

D'autre part, ce qui m'impressionne dans les propos des uns et des autres, c'est qu'on a porté pendant 5-6 ans la feuille de route. Maintenant le mot à la mode, que manifestement on va réentendre pendant les semaines de campagne électorale pour les législatives, c'est bouger les lignes. Pour ma part, je crois à quelque chose de très profond, c'est que depuis deux siècles le principe d'organisation, c'étaient les règles de fonctionnement ensemble et j'ai l'impression que dans les propos décomplexés que vous tenez, ces règles d'obligation de fonctionnement ensemble vous les oubliez et ça me gêne profondément, et je suis très très surprise de ce que j'ai entendu de la part de M. ROSSELOT et d'autres.

Sur le contrat urbain, j'aimerais insister sur deux choses, y compris en reprenant les propos de la campagne électorale. C'est vrai qu'il y a des gens qui se lèvent tôt pour aller à leur travail, il y a aussi des gens qui aimeraient se lever tôt pour aller à leur travailler. Et ces personnes sont dans les quartiers dont on vient de parler, dont on parle maintenant, là où il y a du chômage, des conditions de travail difficiles et des salaires insuffisants. Effectivement, il y a un certain nombre de choses qui fonctionnent, comme l'évolution des contrats qui les a rendus un peu plus cohérents. Je trouve qu'il est tout à fait normal que l'État joue son rôle mais comme l'a dit Denis BAUD tout à l'heure, peut-on avoir confiance dans la parole de l'État ? Je reprends l'exemple cité par Jean-Louis et Denis concernant l'ANRU ; des règles étaient fixées, elles ont été changées pour une raison très simple, parce que les besoins et les demandes étaient tels que les crédits prévus dans le cadre de l'ANRU étaient largement dépassés. Comme la volonté politique était de ne pas augmenter cette masse financière, il a fallu mettre en place des règles discutées à l'Assemblée Nationale, qui font que concrètement on peut s'interroger quant aux crédits qui vont finalement nous être alloués.

Et puis je ne peux pas m'empêcher d'évoquer ce qui pèsera de façon très lourde sur les quartiers, tout ce qui se passe autour des contrats enfance et des contrats de financements des crèches. Ces changements sont en train de mettre en difficulté les politiques de petite enfance dans l'ensemble de la France et c'est deux dispositifs qui sont importants. La question, sans être politicienne, qui se pose, qui a été souvent posée à tous les gouvernements, concerne la confiance que l'on peut avoir en ces contrats signés avec l'État. C'est d'ailleurs pour cela qu'on avait mis en place un dispositif de contrat d'engagements pluriannuels avec les collectivités locales. Donc je crois qu'il faut qu'on regarde les choses très simplement et très directement : nous signons un contrat avec l'État mais on a besoin d'avoir des assurances, que nous n'avons pas actuellement, quant au niveau du financement.

Dernier point, Jean-Louis en a parlé très rapidement, je suis vraiment très interpellée par le dispositif de trois niveaux qui a été mis en place, ce qui n'était pas le cas dans les contrats de ville jusqu'à présent. Je trouve tout à fait normal qu'on reconnaisse que Planoise a des besoins très importants, mais

je peux vous assurer que le quartier Palente/Orchamps et en particulier Orchamps a les mêmes besoins urgents. Je n'ai pas peur de parler de souffrance humaine, parce que de la souffrance humaine il y en a là comme il y en a dans certaines écoles et dans certains quartiers de Planoise. Jean-Louis et moi avons tenté de demander au Préfet que ce quartier soit en niveau 1, cela n'a pas été retenu. Par ailleurs, le fait que la Viotte ait été exclue me paraît aussi vraiment très grave. Ce n'est pas une zone importante la Viotte mais c'est une zone très compliquée. Là aussi il y a des difficultés humaines qui mériteraient d'être reconnues. Je me suis élevée très fortement vis-à-vis du Préfet en disant que ce n'était pas normal que la Viotte ne soit pas retenue. Mais ne nous faisons aucune illusion, nous aurons pour les questions de logement dont parlait Mme WEINMAN une obligation à aller encore plus tôt dans certains quartiers en matière de prévention et je pense en particulier aux Hauts de Saint-Claude. On a des quartiers où la fragilité est telle qu'il faudrait que l'argent soit déjà là pour nous permettre d'intervenir et il aurait été bien qu'ils soient inscrits dans ce contrat. La prévention est obligatoire, c'est ça qui nous permettra peut-être aussi de faire évoluer profondément la question du logement et de l'habitat sur ces quartiers.

M. Christophe LIME : Je pense qu'à l'intérieur du contrat urbain de cohésion sociale qui va être mis en œuvre, il y a des signes en direction des citoyens qui habitent ces quartiers qui leur montrent qu'ils ne sont pas oubliés au sein de notre société. Je pense que c'est important car lorsque l'on va dans ces quartiers y compris dans le cadre de la campagne électorale, beaucoup de gens nous interpellent en nous disant qu'ils sont oubliés par tout le monde, par la Municipalité, par les entreprises, et je pense que le fait de donner des signes multiples est une bonne chose. Donc la première chose, c'est de respecter les citoyens, c'est-à-dire que la Municipalité, l'ensemble des acteurs aient déjà dans un premier temps un respect par rapport aux citoyens habitant à l'intérieur de ces quartiers.

J'attire l'attention sur les Orchamps où véritablement comme dans d'autres quartiers on a aujourd'hui une véritable pauvreté, la souffrance mais une véritable pauvreté avec tout ce que ça peut comporter quand on va à la rencontre des habitants de ces quartiers-là, on est à la limite -le mot est peut-être un peu exagéré- mais à la limite de la misère. On a des gens aujourd'hui qui survivent et qui quelquefois sont mis à l'index de la société et considérés comme privilégiés parce qu'ils touchent un certain nombre d'aides. Et là aussi il faut qu'on ait un véritable débat, un discours qui soit cohérent et ne pas opposer je dirais les pauvres aux très très pauvres.

Le dernier point important sur lequel on a attiré régulièrement l'attention concerne le logement social. Faisons attention de ne pas trop vite déconstruire, donnons du temps au temps par rapport aux reconstructions. Il faut équilibrer sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération la construction d'un certain nombre de logements sociaux. On sait qu'entre le dire et le faire il y a un certain nombre de difficultés, des difficultés d'appréhension de la part de la population, des difficultés financières pour réaliser un certain nombre de programmes. Donc faisons attention de ne pas déconstruire trop vite.

Et je terminerai sur deux points, on peut faire les plus beaux contrats urbains de cohésion sociale mais si on ne règle pas la problématique de l'emploi, on ne fera que déplacer les problèmes. Si on ne règle pas la problématique des salariés pauvres à l'intérieur de nos quartiers, on ne fera que déplacer les difficultés. Donc là aussi il faut qu'il y ait de véritables engagements, y compris de la part des députés qui vont être élus, pour donner aujourd'hui à ces salariés pauvres, qui sont à mi-temps, à temps partiel, et tout particulièrement à ces femmes qui vivent dans la misère aujourd'hui, non du travail en plus mais la simple possibilité de pouvoir vivre avec un véritable salaire.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous avez déjà parlé deux fois je crois.

M. Jean ROSSELOT : Non, c'est la deuxième fois. Ne soyez pas avare et économe, je représente 45 % des Bisontins (réactions).

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous nous l'avez déjà dit 250 fois. Ce n'est pas vous qui avez la parole pour l'instant, c'est M. LOYAT.

M. Michel LOYAT : Quelques mots concernant les déconstructions pour rappeler quelle est la politique, je crois très claire, que nous menons. Nous ne sommes pas dans une spirale où les déconstructions seraient l'élément privilégié. Sur Clairs-Soleils, il y a eu des déconstructions assez importantes ; en revanche sur Planoise elles sont très ciblées et à côté des déconstructions qui doivent rester quantitativement modestes, il est important que le volet réhabilitation et restructuration, lui, soit important. C'est ce que nous avons proposé et nous sommes partiellement je dirais suivis par l'ANRU qui pousse davantage aux déconstructions. Il est en effet important qu'il y ait des réhabilitations de manière conséquente pour que nous ne soyons pas dans les années à venir amenés à constater qu'il faut de nouvelles déconstructions parce que l'habitat s'est dégradé, parce que l'habitat a perdu en attractivité, parce qu'il y a une vacance structurelle. Et qui dit déconstructions dit naturellement des reconstructions avec toute la difficulté notamment de trouver du foncier pour ces nouvelles constructions. Et là j'en appelle naturellement à la cohérence. On ne peut pas défendre un programme volontariste de rénovation urbaine, je pense au programme gouvernemental en tout cas dans ses intentions, et ne pas défendre en même temps de partout et j'insiste sur le partout, de défendre de partout les programmes nouveaux de construction de logements sociaux ou de logements publics si on reprend cette appellation. En tout cas cela correspond à la même réalité, sachant que dans de nombreux quartiers, qu'il s'agisse de nouveaux quartiers ou qu'il s'agisse de constructions dans le tissu urbain, il y a des levées de bouclier qui s'expriment ouvertement ou de manière un peu moins souterraine, vous le savez très bien, et là j'en appelle à la cohérence et je pourrais indiquer que cela n'a pas toujours été le cas. J'ai encore en souvenir par exemple, ça reste des souvenirs forts, d'une réunion dans le quartier des Vaîtes où une personne disait qu'elle ne voulait pas qu'il y ait des logements sociaux autour de ces constructions et les applaudissements ont fusé, voilà par exemple ce qu'il faut combattre ! En même temps, on peut comprendre certaines craintes mais il faut faire face ; on ne peut pas défendre la rénovation urbaine et ne pas défendre la construction de nouveaux logements sociaux tant à Besançon que dans les communes périphériques. Ce qu'il faut c'est effectivement participer par tous les volets à l'attractivité. Alors on a évoqué Orchamps, concernant ce quartier, des déconstructions seront à faire et là ce qui est notable, c'est que les déconstructions se justifient en grande partie pour des raisons techniques. Lorsque les logements posent des problèmes en matière d'insonorisation et en matière de confort, il est plus logique que l'on aborde la question de la déconstruction mais cela ne pourra se faire que de manière progressive et accompagné d'une réhabilitation là aussi très forte. J'insiste peut-être un peu lourdement mais je suis convaincu, et je sais que Denis BAUD partage complètement cette analyse, que s'il n'y a pas un soutien beaucoup plus marqué à la réhabilitation, eh bien nous serons dans les années à venir en situation difficile.

M. LE MAIRE : Je redis encore combien le terme logements sociaux ne me convient pas et que je préfère qu'on dise logements publics parce que dès que vous parlez de logement social, on imagine qu'ils sont occupés par des personnes qui ont des problèmes sociaux. Les logements sociaux ne sont pas cela et je préférerais très largement le terme habitation à loyer modéré. Les logements sociaux sont des logements pour les gens qui n'ont pas de problème justement : les jeunes couples, les personnes âgées qui ont des faibles revenus, c'est cela que l'on appelle des logements sociaux, les HLM. Je vais faire le test : il y en a combien ici qui ont démarré leur vie dans une HLM, dans un logement social ? Je pourrais lever la main, il y en a la moitié ici qui ont levé la main à gauche comme à droite d'ailleurs. Donc quand on parle de logement social, on pense cas sociaux, non ! dans les logements sociaux ce ne sont pas des cas sociaux, ce sont des logements où peut-être demain nos enfants, nos petits-enfants qui nous l'espérons ne seront pas des cas sociaux, vont aller habiter pour démarrer dans la vie parce qu'ils n'auront pas les moyens d'acheter ou de louer un appartement avec un loyer plus élevé, c'est tout. Mais il faut bien expliquer cela car les maires de la périphérie de Besançon, quand ils veulent courageusement implanter du logement social sur leurs communes, rencontrent des difficultés et on leur dit de laisser les difficultés, les cas sociaux dans la grande ville. C'est pour cela qu'il faut être très attentif à la sémantique.

M. Jean ROSSELOT : Notre débat même s'il est un peu long est important parce que c'est un débat sur un enjeu crucial, sociétal comme on dit et indéniablement on voit bien que le sort, la destinée de notre

société locale, est lié à celui de l'État. Alors j'entends douleur, misère, pauvreté, j'entends cela ici, d'accord...

M. LE MAIRE : Tu as même inventé un nouveau mot : pauvritude je crois ?

M. Jean ROSSELOT : Non ce n'était pas celui-là ; j'entends douleur, misère, mais en fait est-ce qu'on ne pleure pas sur notre propre bilan ? On dira ce qu'on voudra de l'élection présidentielle, c'est un temps fort, c'est un signe de grande santé, d'exemplarité dans le monde entier, en Europe, de démocratie. Est-ce qu'on ne pleure pas sur notre propre bilan, 25 ans : 15 ans de gouvernement de gauche, 10 de droite pour en arriver là ! Cette campagne, le Président de la République actuel, enfin celui qui va exercer dans peu de temps, l'a emportée sur des valeurs comme celle du travail qui a été au centre du débat. On va voir, je suis comme vous, j'attends, on va voir le pari.

Le Président de la République qui bouleverse un peu les lignes s'engage à diviser, à ramener de 10 à 5 en disant qu'il n'y a pas de fatalité, les autres le font ; il n'y a pas de raison que Londres soit la caverne d'Ali Baba du travail, donc on va voir. Je pense, enfin ceux qui ont voté pour lui pensent que le traumatisme est salutaire parce que dans une société en démocratie il en faut...

M. LE MAIRE : Eh bien nous verrons !

M. Jean ROSSELOT : Et c'est d'ailleurs justement le but d'une élection du Président de la République au suffrage universel. Alors nous pleurons sur notre bilan qui n'est en effet pas mauvais de 25 ans d'exercice où je le répète la gauche a été au pouvoir plus que la droite mais la droite l'a été aussi. Je crois donc qu'il faut se ranger dans cette nouvelle ligne et en jouer le jeu que ce soit dans le contrat qui nous est proposé aujourd'hui, que ce soit à l'avenir car la solution des problèmes de Planoise où on souffre, ou de Viotte, des Orchamps, etc. elle n'est pas locale, elle est nationale, et ce sont des solutions nationales apportées au problème de l'emploi que dépendra un meilleur avenir, un meilleur bonheur des habitants des quartiers qu'on vient d'évoquer. Donc il faut signer le contrat et puis jouer le jeu de ce qui sera proposé, dont je pense on sentira l'effet bénéfique sur le taux de chômage car c'est bien là qu'est la source de tous les maux et de la pauvreté.

M. Pascal BONNET : On ne va pas éterniser le débat. Je rejoins les propos de Jean ROSSELOT qui mettent l'accent justement sur les valeurs et les engagements de campagne plus que sur les questions anecdotiques. Je voulais aussi répondre à Mme GUINCHARD sur son souci du respect des règles en rappelant que Nicolas SARKOZY a mis l'accent sur un État qui respecte sa parole, donc laissons-lui la possibilité de le prouver.

Ensuite je voulais quand même revenir sur ce que vous avez pu dire en parlant d'exhibitionnisme. Le candidat élu a souhaité prendre des vacances, il a été harcelé et pisté (réactions)...

M. LE MAIRE : Mais arrêtez avec cela !

M. Pascal BONNET : ...il n'a pas cherché à afficher l'endroit où il était, il a été pisté par les paparazzi.

M. LE MAIRE : Le pauvre, c'est dramatique !

M. Pascal BONNET : Je pourrais quand même terminer ? L'absence du 8 mai était le souci de laisser à Jacques CHIRAC la possibilité d'exercer pleinement son mandat, et les gens qui se lèvent tôt pour travailler n'étaient pas choqués qu'il prenne deux jours de vacances. Ce sur quoi je voudrais revenir aussi puisque vous évoquez le Fouquet's qu'en effet on ne fréquente pas les uns comme les autres, l'économie française repose beaucoup sur le luxe et on en est heureux. Et je crois qu'ici...

M. LE MAIRE : Ah bien voilà, au moins c'est clair : l'économie française repose sur le luxe !

M. Pascal BONNET : Elle repose aussi sur le luxe. Vous avez envie de supprimer toutes ces entreprises de luxe qui contribuent au développement économique du pays ? Je rappelle aussi que -si on me laisse parler, je suis entouré d'une quarantaine de démocrates qui vont me laisser parler j'espère- je rappelle quand même qu'un des enjeux de notre développement touristique c'est l'absence d'un 4 étoiles à Besançon, donc on ne va pas se plaindre qu'à Paris il y ait des hôtels de luxe, on en veut ici aussi. Vous êtes d'accord avec moi là-dessus ?

M. LE MAIRE : Non !

M. Pascal BONNET : Quand on aura le label UNESCO, on sera content d'avoir un 4 étoiles.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas d'accord, je suis simplement abasourdi. Cher collègue, retombez les pieds sur terre : qu'il y ait effectivement quelques grandes entreprises françaises qui fassent dans le luxe et qui gagnent de l'argent c'est bien mais la force de la France c'est d'être avant tout un grand pays industriel ! DE GAULLE doit se retourner dans sa tombe quand il vous entend ! Monsieur ROSSELOT vous avez pris la parole deux fois, je ne vous la redonnerai donc pas.

Mme Martine ROPERS : Monsieur le Maire, je voudrais juste dire une chose, c'est que le débat de la campagne avait été d'un certain niveau et là je suis complètement écoeurée du niveau des propos que j'entends ce soir.

Mme Paulette GUINCHARD : De la faute à qui ?

M. LE MAIRE : Madame ROPERS, vous avez certainement raison. J'avais pris le parti de ne pas en parler ce soir parce qu'un choix a été fait et on n'a pas à en rediscuter mais il ne faut quand même pas qu'on nous provoque trop. Il y a des provocations qu'il ne faut pas faire ! Denis BAUD va conclure mais de toute façon vous savez les Français vont encore devoir et pouvoir se prononcer et il faut qu'il continue à faire des choses comme cela, cela permettra effectivement aux Françaises et aux Français d'ouvrir à temps les yeux.

M. Denis BAUD : La prise de parole de M. BONNET vient de me renforcer dans mon inquiétude. Je suis un peu inquiet Monsieur BONNET de votre état psychologique (rires) parce que vous semblez très susceptible...

M. LE MAIRE : Ne le provoque pas !

M. Denis BAUD : ...je me demande dans quel état vous seriez si votre candidat avait perdu les élections, vraiment.

M. LE MAIRE : Comme nous, sereins.

M. Denis BAUD : Pour faire un jeu de mots, vous avez parlé de «carchérisation», un mot qu'en ce qui nous concerne nous n'avons jamais prononcé, que je n'ai pas prononcé. J'ai simplement exposé quels étaient nos fondements, nos valeurs en matière de tranquillité publique dans notre ville, c'est tout. On a quand même bien le droit de parler d'équilibre entre la répression et la prévention sans être taxé ainsi, enfin sans déclencher des réactions de la sorte. Vous vous sentez réellement visé personnellement alors que ce n'était pas du tout le cas.

Monsieur ROSSELOT, vous parlez de simplification. J'en connais une de simplification, c'est celle qui a consisté à unifier le contrat enfance et le contrat temps libre, c'est effectivement une simplification mais je préférerais qu'il n'y en ait pas trop parce que ce sont des simplifications qui nous coûtent très cher et dont les conséquences vont finalement retomber sur les collectivités locales et sur le budget des

familles. Vous avez parlé également parce que, Monsieur ROSSELOT, il fallait que vous sortiez une idée «novatrice» de votre poche, vous avez parlé d'école de la deuxième chance. Nous connaissons ce dispositif, effectivement il y a un projet départemental mais sachez que les lignes budgétaires ne sont pas extensibles à l'infini et nous avons fait le choix d'aller sur le programme de réussite éducative parce que ça prenait véritablement le problème à la base mais si on pouvait faire les deux, ce serait parfait. Si vous avez des relations aujourd'hui, faites venir des budgets pour qu'on puisse faire effectivement une école de la deuxième chance à Besançon et on en sera très heureux.

Vous avez aussi parlé de concret et puis d'évaluation, ça c'est le mot magique, mais sachez quand même que le précédent contrat de ville a été évalué, que nous avons abandonné ou mis de côté certains dispositifs parce qu'ils n'étaient pas suffisamment efficaces et que nous en avons continué certains parce que nous avons évalué qu'ils étaient efficaces, donc nous sommes pleinement dans le concret et dans l'approche du réel, donc je crois que là-dessus nous pouvons également nous retrouver et ne pas sombrer dans ces polémiques absolument inutiles».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.